



Ville de
ROCHECHOUART

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt et un, le 22 du mois de février à dix-huit heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Rochechouart, sous la présidence de Madame Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Maire de la commune de Rochechouart, dûment convoqués le 12 février 2021.

Présents : *Mme Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES, Maire, Présidente ; M. Christian VIMPERE, Mme Carine GOURSAUD, M. Christophe DAUGREILH, Mme Nathalie ALLARD, M. Fabien HABRIAS, Mmes Vola RAKOTOMAHEFA, Marylène PÉNICHOU, Adjoints ; MM. Gilles LOIZEAU, Fabrice CHAMINADE, Mme Myriam AUXÉMÉRY, MM. Pascal CAPEYRON, Bernard FOURNIER, Conseillers Municipaux Délégués ; MM. Jean-Claude SOURY, Bernard CHATENET, Mme Claudine LATHIERE, M. Gilbert FAUPIN, Mmes Muriel GARAUD, Odile TRECANNI, Marie-Annick BALAND, Valérie RASSAT, Sylvie PRADIGNAC, M. Laurent MENUT, Mme Audrey BOURASSIN, Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres en exercice.*

Absent excusé : *M. Roger VILLÉGER.*

Absents non excusés : *Mme Mylène PIERQUET, M. Franck KELLER.*

Procuration : *M. Roger VILLÉGER à Mme Marie-Annick BALAND.*

Le secrétariat a été assuré par : *Mme Marylène PÉNICHOU.*

En préambule de ce Conseil Municipal, Madame le Maire a procédé à la remise du diplôme de Maire Honoraire à Monsieur Jean Marie ROUGIER et à la remise du diplôme de Maire-adjoint Honoraire à Madame Hélène TRICARD.

N° 2021/6

Modification des tarifs des droits de place 2021

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2020/83 en date du 7 décembre 2020, l'assemblée délibérante a arrêté les tarifs pour l'année 2021 des différents Services Municipaux.

Considérant la nécessité de réajuster au mieux les tarifs applicables aux droits de place en différenciant les utilisateurs réguliers des utilisateurs occasionnels des marchés hebdomadaires, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer la tarification suivante :

- Utilisateurs réguliers des marchés hebdomadaires : 25 €/trimestre.
- Utilisateurs ponctuels des marchés hebdomadaires : 2 € le mètre linéaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Fixe les différents tarifs comme proposés et décide de les appliquer au 1^{er} mars 2021, conformément au tableau joint.
Dit que les recettes en résultant seront imputées sur les divers budgets concernés de l'exercice aux comptes de la classe 7.

Nombre de Membres en exercice :	27
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0



REACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX AU 1er MARS 2021

SERVICES	2021	2020	2019	2018	2017
LOCATION DES SALLES :					
Centre de loisirs et d'accueil de Babaudus					
← Location de la salle		120,00 €	120,00 €	120,00 €	115,00 €
Locataires domiciliés à Rochechouart	125,00 €				
Locataires domiciliés Hors Commune	150,00 €				
← Week End (2 jours)		155,00 €	155,00 €	155,00 €	150,00 €
Locataires domiciliés à Rochechouart	170,00 €				
Locataires domiciliés Hors Commune	200,00 €				
← Gîte					
par jour par personne par nuitée	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
cuisine libre	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
← ménage (taux horaire)	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Salle Léon Bonnin					
← Location de la Salle		120,00 €	120,00 €	120,00 €	115,00 €
Locataires domiciliés à Rochechouart	125,00 €				
Locataires domiciliés Hors Commune	150,00 €				
← Week-End (2 jours)		155,00 €	155,00 €	155,00 €	150,00 €
Locataires domiciliés à Rochechouart	170,00 €				
Locataires domiciliés Hors Commune	200,00 €				
← ménage (taux horaire)	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Salle du Capitole					
← Location de la salle	75,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	65,00 €
← ménage (taux horaire)	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Salle de la Maison du Temps Libre					
← Location de la Salle Principale		300,00 €	300,00 €	300,00 €	280,00 €
Locataires domiciliés à Rochechouart	320,00 €				
Locataires domiciliés Hors Commune	350,00 €				
← Location de la Salle pour le Week End		600,00 €	600,00 €	600,00 €	560,00 €
Locataires domiciliés à Rochechouart	640,00 €				
Locataires domiciliés Hors Commune	700,00 €				
← Cuisine & matériel		300,00 €	300,00 €	300,00 €	280,00 €
Locataires domiciliés à Rochechouart	320,00 €				
Locataires domiciliés Hors Commune	350,00 €				
← Chauffage (l'hiver)		60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
← Couverts au dessus de 100 : tarif par couvert	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €
← ménage (taux horaire)	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
FIXATION MENSUELLE DES LOYERS LOGEMENTS					
← Logement Trésorerie	570,00 €	560,00 €	550,00 €	550,00 €	550,00 €



REACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX AU 1er JANVIER 2021

SERVICES	2021	2020	2019	2018	2017
BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE					
← deuxième rappel	4,00 €	4,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
← troisième rappel	6,00 €	6,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
← carte lecteur perdue	3,00 €	3,00 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
← photocopie simple A4 (hors documents administratifs)	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
← photocopie simple A3 (hors documents administratifs)	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,40 €
ACCES AU SITE INTERNET					
	GRATUIT				
IMPRESSIONS					
← impression A4 N & B (5 pag grat/ jour/pers) puis à l'unité	0,30 €	0,30 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
← impression A4 couleur, la page	0,40 €	0,40 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
ATELIERS INFORMATIQUES					
← Découverte informatique (8 séances) - commune	12,00 €	12,00 €	11,00 €	10,00 €	10,00 €
← Découverte informatique (8 séances) - hors commune	15,00 €	15,00 €	13,00 €	12,00 €	12,00 €
← Forfait à la carte - commune	21,00 €	21,00 €	20,00 €	19,00 €	18,00 €
← Forfait à la carte - hors commune	23,00 €	23,00 €	22,00 €	21,00 €	20,00 €
← Séance à la carte - commune	2,50 €	2,50 €	2,40 €	2,30 €	2,20 €
← Séance à la carte - hors commune	2,90 €	2,90 €	2,80 €	2,70 €	2,60 €
← Demandeur d'emploi et - 18 ans	GRATUIT				
PHOTOCOPIES MAIRIE					
← La feuille A4 noir & blanc	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €



REACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX AU 1er JANVIER 2021

SERVICES	2021	2020	2019	2018	2017
DRÔITS DE PLACE					
Utilisateurs réguliers des marchés - tarif forfaitaire au trimestre	25,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	1,80 €
Utilisateurs occasionnels des marchés - tarif au mètre linéaire	2,00 €				
Forfait camions	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	67,00 €
Forfait camions	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Spectacles ambulants	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
TRAVAUX COMMUNAUX					
camion grue RENAULT / heure de travail	50,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
tractopelle / heure de travail	60,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
rotofaucheuse / heure	60,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
tondeuse / l'heure	40,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
camion DAF 19T / heure	50,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
tracteur avec accessoires (outils animés par le tracteur) / heure	50,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
camion plateau 3T500 et fourgon / heure	30,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Élévateur / heure	40,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Cylindre / heure	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
petits matériels / heure	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
balayeuse / heure hors main d'œuvre	60,00 €				
MULTI-ACCUEIL					
Tarifs accueil occasionnel de type exceptionnel					
Résidents de la commune	1,64 €	1,64 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Résidents hors commune	1,73 €	1,73 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Repas	0	0	0	0	0
Goûter	0	0	0	0	0

N° 2021/7

Acquisition licence IV de débit de boissons (Société BLANCHETON)

Madame le Maire expose que la Société BLANCHETON, représentée par Madame Nathalie BLANCHETON, gérante de ladite société et unique associée nous informe que sa licence IV de débit de boissons est à vendre.

Après différents échanges, elle propose de la céder à la commune pour la somme de 8 000 €.

Madame le Maire explique qu'elle serait favorable à cette acquisition afin de conserver cette licence sur le territoire de la commune pour un futur projet d'Hôtel-bar-restaurant.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire la dépense au budget de la commune.

Vu le projet d'acte de cession de licence IV de débit de boissons établi par Maître Cécile RIFFAUD, notaire à Rochechouart,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ d'acquérir la licence IV de débit de boissons « Société BLANCHETON », pour un montant maximum de 8 000 euros ;

ACCEPTÉ de prendre en charge les frais afférents à cet achat ;

DIT que les crédits nécessaires à la dépense correspondante sont inscrits au budget communal ;

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

Nombre de Membres en exercice :	27
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Modification du tableau des effectifs de la ville – Année 2021 suite aux avancements de grades

Madame le Maire informe l'assemblée que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Il est exposé au Conseil Municipal :

A la fin de chaque année, le service « gestion des carrières » du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne transmet aux collectivités affiliées une proposition de tableau, dressé dans le respect des conditions fixées par chaque statut particulier.

Les autorités territoriales proposent un ordre de priorité des fonctionnaires concernés.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu les Lignes Directrices de Gestions de la Commune de Rochechouart arrêtée par la Maire le 29 janvier 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, au titre de l'année 2021 de modifier le tableau des effectifs du personnel comme suit :

Au 1^{er} Mars 2021

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe.....: - 1 poste
- Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe.....: + 1 poste

Au 1^{er} Juillet 2021

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX

- Adjoint d'Animation..... : - 1 poste
- Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe.....: + 1 poste

Au 1^{er} Septembre 2021

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX

- Adjoint d'Animation..... : - 1 poste
- Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe.....: + 1 poste

CHARGE le Maire de procéder par voie d'arrêté à la nomination des agents dans leurs nouveaux grades.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au compte 64, article 64111 du Budget Principal.

Nombre de Membres en exercice :	27
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Réhabilitation des ruelles anciennes de Rochechouart

Madame le Maire rappelle les grands principes de ce projet présenté une première fois en séance du 07 décembre 2020.

Compte tenu de la richesse patrimoniale de la ville, la dimension touristique de Rochechouart constitue un enjeu fort de développement pour l'ensemble de la commune.

Pour ce faire, la ville s'est inscrite dans plusieurs processus visant à accroître cette attractivité touristique :

- Inscription de Rochechouart au titre de Site Patrimonial Remarquable en lien avec Madame l'Architecte des Bâtiments de France,
- Inscription au label des « Petites Cités de Caractères ».

Afin d'accompagner cette démarche, il est proposé de réhabiliter plusieurs ruelles très anciennes de Rochechouart, identifiées parmi celles qui ont la plus grande valeur patrimoniale et historique de Rochechouart :

- Rue Charles Poitevin,
- Rue Traversière,
- Rue Chabaudie,
- Rue de Prunh,
- Rue des Remparts,
- Place des Prières,
- Rue des Fours Banaux,
- Rue des Prières,
- Rue des Jardins.

Il est proposé en particulier des aménagements à la fois modernes et fonctionnels qui permettront de renforcer le caractère pittoresque de ces ruelles.

- Des réservations pour faire des aménagements paysagers seront proposées tout au long de ces ruelles pour embellir les pieds des habitations.
- Des pavages et du béton désactivé pour les nouveaux trottoirs PMR offriront de nouvelles accessibilités et un embellissement général.

L'ensemble de ces travaux ont également vocation à encourager les propriétaires privés afin qu'ils procèdent à la réhabilitation de leur habitat pour globalement participer à l'embellissement et à l'attractivité générale de la commune.

Suite à l'avis de Madame de l'Architecte des Bâtiments de France, il est proposé plusieurs évolutions au projet soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 7 décembre 2020 :

- Prise en compte de plusieurs nouveaux espaces publics (Place des Prières, Rue du Temple et Rue du Pic),
- Nouveaux aménagements encore plus qualitatifs,
- Proposition d'une variante avec la mise en place d'un pavage sur l'ensemble des ruelles traitées.

Le plan de financement proposé ci-après intègre la révision du projet présenté en décembre 2020 ainsi que la prise en compte des possibles variantes.

Dans ce schéma, le coût estimé des travaux est de 740 413.30 €.

DÉPENSES		RECETTES		
PARTIE TRAVAUX	Montants € HT			
PRIX GENERAUX (10%)	44 691,10 €	Etat - Préfecture	50 % du coût des travaux	370 206,65 €
TRAVAUX PREPARATOIRES	42 305,00 €			
TERRASSEMENTS	16 835,00 €			
RESEAUX HUMIDES	62 050,00 €			
CHAUSSEES ET TROTTOIRS	280 593,00 €			
RESEAUX SECS	2 676,00 €			
GENIE CIVIL	25 200,00 €			
MOBILIER URBAIN	4 680,00 €			
SIGNALISATION	9 520,00 €			
ESPACES VERTS ET PLANTATIONS	3 052,00 €			
TOTAL POSTES DETAILLES	491 602,10 €	Conseil Départemental Haute-Vienne	30% du coût des travaux	222 123,99 €
ALEAS (5%)	24 580,11 €			
COUT TRAVAUX	516 182,21 €			
VARIANTES SUPPLÉMENTAIRES	152 469,00 €	Ville de Rochechouart	20% du coût des des travaux	148 082,66 €
PRESTATIONS ANNEXES				
Maitrise d'oeuvre avant projet	6 600,00 €			
Maitrise d'oeuvre (6% des travaux)	40 119,07 €			
Permis d'aménager	2 500,00 €			
Diagnostic amiante/HAP	3 200,00 €			
Diagnostic assainissement	2 500,00 €			
Relevé topographique	3 470,00 €			
Frais CSPS (2% des travaux)	13 373,02 €			
MONTANT TOTAL DU PROJET HT	740 413,30 €	TOTAL DES RECETTES		740 413,30 €
<i>Total TTC</i>	<i>888 495,95 €</i>			

- soit au travers du plan de relance annoncé par le gouvernement, car ce projet global de réhabilitation des ruelles anciennes de Rochechouart participera pleinement au soutien de l'activité économique des entreprises locales toute l'année 2021.

- **SOLLICITE** une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CDDI et sollicite pour cela l'avis favorable de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour intégrer ce dispositif,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter un démarrage anticipé des travaux pour mener à bien ce projet,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget principal 2021.

Nombre de Membres en exercice :	27
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Réfection de la toiture de l'église Saint Sauveur de Rochechouart

L'église Saint Sauveur de Rochechouart constitue un des édifices remarquables de la ville et participe activement à l'attractivité de Rochechouart.

Classée aux monuments historiques, cette église fondée au XIIème siècle constitue un témoin exceptionnel pour l'étude de l'art roman.

Elle se distingue particulièrement par son clocher dit tors en forme de flèche hélicoïdale et par ses fresques à l'intérieur dont les plus vieilles datent du XVème siècle.

La toiture présente aujourd'hui des signes très inquiétants avec notamment des infiltrations importantes qui mettent en péril l'édifice.

Une réfection générale de la toiture est nécessaire rapidement pour éviter que les désordres ne se multiplient à l'intérieur de l'église.

Suite à l'étude qui a été menée par les services, cette réfection de la toiture (hors clocher tors) est estimée à 88 435.25 € HT.

Au regard de la note de la Préfecture de la Haute Vienne en date du 19 janvier, ce projet correspond aux dispositions du plan de relance gouvernemental.

Au regard de ces éléments, il est proposé le plan de financement suivant :

	Montant HT en €	Pourcentage
ETAT – PLAN DE RELANCE	70 748.20 €	80 %
Mairie de Rochechouart	17 687.05 €	20%
TOTAL HT	88 435,25 €	100 %

Invité à donner suite, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de réfection de la toiture de l'église Saint Sauveur de Rochechouart,
- **APPROUVE** le coût d'objectif général de 88 435.25 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération.

Pour mener à bien ce projet,

- **SOLLICITE** auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne un financement d'Etat au titre du plan de relance,
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter un démarrage anticipé des travaux pour mener à bien ce projet,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget principal 2021.

Nombre de Membres en exercice :	27
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

Modification des statuts de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5214-1 et suivants,

Considérant l'évolution du CGCT et notamment ces articles 5214-16 et 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2015 portant création de la communauté de communes Porte Océane du Limousin,

Vu les statuts communautaires en vigueur depuis le 26 septembre 2019,

Considérant l'évolution de l'activité de l'EPCI pour assurer la parfaite réalisation de certaines compétences,

Considérant le constat des commissions démontrant que la compétence « chemins de randonnées » serait mieux encadrée par l'échelon communal,

Considérant que le conseil communautaire s'est réuni le 17 décembre 2020 pour décider la modification statutaire et la nouvelle rédaction des statuts annexés à la présente,

Il vous est proposé d'adopter la modification proposée et votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 17 décembre 2020, selon la nouvelle rédaction ci-annexée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la modification des statuts telle que présentée,

DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Nombre de Membres en exercice :	27
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes Contre :	0
Abstention :	0

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance à 19 h 05 .

Fait à Rochechouart le 8 mars 2021

Affiché le 8 mars 2021.

Le Maire,

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

